

Date de convocation :	05/10/2026
Date d'affichage :	15/10/2026
Nombre de Conseillers :	en exercice : 29
	Présents : 23
	Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

Séance du 12 octobre 2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **douze du mois d'octobre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire**.

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mme DUCOUDRÉ . M. SOUFFLET . Mmes GUSTAVE . PELOIS . M. CHARTIE . Mme ESTIVAL . M. LATOUCHE . Mme GAUTHIER . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . M. ICAZE . Mmes JAAFAR . QUILLIVIC . M. LE GOAS .

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BUSIGNIES à Mme GLEMAU
M. MORANGE à M. JEANMOUGIN
M. GUYOMARCH à M. JORE
M. D'HERVÉ à M. MOSSET
Mme CAPLAN à Mme GAUTHIER
Mme SAHEL-MILLIOZ à M. ICAZE

M. JEANMOUGIN a été nommé secrétaire.

N° 09

OBJET : Tarification - Sortie Parc Astérix service Jeunesse et service action sociale

Mme Claudie BARILLOT, adjointe à l'Enfance, à la Jeunesse et à la vie scolaire, expose à l'Assemblée qu'à la suite d'une proposition du service Jeunesse, la commission Enfance-Jeunesse réunie le 24 septembre, souhaite reconduire une sortie dans un parc d'attraction aux vacances d'automne.

Pour rappel, cette sortie, fédératrice entre les jeunes et permettant de travailler également l'autonomie, existe depuis l'automne 2022.

Cette année, à la suite de l'expérimentation positive de l'année dernière au Futuroscope, il est proposé de reconduire le partage de cette sortie entre le service jeunesse (36 places + 3 animateurs) et des familles suivies par le Centre Communal d'Action sociale (23 places + 1 accompagnateur selon le besoin).

Les jeunes seront encadrés par les animateurs. Les familles et les jeunes majeurs seront en autonomie dans le parc avec des indications horaires pour le transport et la sécurité.

Les familles participantes bénéficieraient de la prise en charge du transport et du billet d'entrée. Le repas resterait à la charge de chacune.

Le montant de la sortie (transport + entrée au parc) s'élève à 65 € par personne environ. Ces dépenses ne viennent pas en dépassement du budget alloué au service, elles sont déjà incluses.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un tarif spécifique comme suit :

Tranches quotient familial			Tarif 2025 (pour information)	TARIF 2026
P	3 201 €	et plus	50,98 €	63,73 €
O	3 001 €	3 200 €	47,88 €	59,85 €
N	2 801 €	3 000 €	44,78 €	55,98 €
M	2 601 €	2 800 €	41,68 €	52,10 €
L	2 401 €	2 600 €	38,58 €	48,23 €
K	2 201 €	2 400 €	35,48 €	44,35 €
J	2 001 €	2 200 €	32,38 €	40,48 €
I	1 801 €	2 000 €	29,28 €	36,60 €
H	1 601 €	1 800 €	26,18 €	32,73 €
G	1 401 €	1 600 €	23,08 €	28,85 €
F	1 201 €	1 400 €	19,98 €	24,98 €
E	1 001 €	1 200 €	18,33 €	22,91 €
D	801 €	1 000 €	16,67 €	20,84 €
C	601 €	800 €	15,00 €	18,75 €
B	401 €	600 €	13,33 €	16,66 €
A	- €	400 €	10,00 €	12,50 €

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le tarif de la sortie au Parc Astérix tel que proposé ci-dessus,
- de préciser qu'en cas d'absence ou d'annulation non dûment justifiée par un cas de force majeure (maladie ou décès dans la famille), le montant de la sortie sera facturé.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire,



Le secrétaire de séance,

